



Ministère de la Culture
A l'attention de Roselyne Bachelot-Narquin
3, rue de Valois
75 001 Paris

Paris, le 28 septembre 2021

Objet : préavis de grève pour la journée du 5 octobre 2021

Madame la Ministre,

Lors de votre présentation du projet de loi de finances 2022 le 22 septembre par la voix de votre Directeur-adjoint de Cabinet, vous avez annoncé la **suppression de 15 postes supplémentaires** en administration centrale, plus précisément au secrétariat général.

Alors que la nouvelle organisation de l'administration centrale (OAC) ne devait conduire, soi-disant, à aucune suppression d'emploi, les faits démontrent pourtant le contraire :

- la politique de fusion des « fonctions support » poursuivie ces dernières années et qui fragilise des filières métiers entières avaient déjà entraîné d'importantes pertes d'emplois au secrétariat général ;
- cette même politique, au cœur du projet OAC, a eu les mêmes effets notamment sur la DGCA avec 14 postes perdus, mais également sur la DGPA, la DGMIC et la DGLFLF.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'administration centrale a déjà perdu près de 600 postes depuis 2010. Nous ne cessons de vous alerter sur le fait qu'à la surcharge de travail dont témoignent, de plus en plus nombreux, les agents de la centrale, s'ajoutent un délitement progressif de ses missions et une réelle perte de son expertise, ainsi qu'une crise profonde touchant jusqu'au sens du travail.

En effet, 9 mois après la publication des textes d'organisation du ministère de Culture, la mise en place de l'OAC est encore loin d'être aboutie. Sans compter l'ensemble des mesures qui ont été déconcentrées depuis 2019, qu'elles concernent des politiques culturelles initialement pilotées et gérées par les directions métiers ou encore les actes de gestion RH qui relevaient jusqu'alors du SRH.

En outre, la valeur du point d'indice étant bloquée depuis 2010, le pouvoir d'achat des agents décroît considérablement, alors que la reprise est bien là. Même si une revalorisation des grilles des fonctionnaires dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération a été réalisée en 2017, celle-ci est bien trop faible à l'égard de l'augmentation du coût de la vie.

Pour l'ensemble de ces raisons, le SGAC-CGT dépose, pour les personnels de l'administration centrale, un préavis de grève pour la journée du 5 octobre 2021.

Nos revendications sont les suivantes :

- *Un arrêt net des suppressions d'emplois,*
- *Des créations de postes et des ouvertures de concours pour couvrir les besoins réels des services,*
- *La prise en compte de la surcharge de travail et la priorisation des tâches quotidiennes,*
- *Le maintien et le développement de l'expertise, par tuilage et recrutements anticipés,*
- *La CDIisation des CDD sur des missions permanentes,*
- *Le dégel du point d'indice, un plan de repyramidage pour les titulaires ainsi qu'une revalorisation de la grille salariale des contractuels sur la base du principe « à travail égal, salaire égal »,*
- *Le maintien de la rémunération des agents contractuels en arrêt de maladie par subrogation de leurs droits,*
- *La participation des agents et de leurs représentants à la reconstruction des collectifs de travail et des politiques culturelles à travers une véritable démocratie sociale.*

Ce préavis couvre l'ensemble des agents de l'administration centrale pour la journée du 5 octobre. Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le SGAC-CGT,
Chloé Grimaux, secrétaire générale